

La MRC d'Antoine-Labelle dépose son projet de Plan régional des milieux humides et hydriques

Mont-Laurier, 7 septembre 2022 – Suivant le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) du 21 juin dernier, le service d'aménagement du territoire a déposé son projet de Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

La Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, adoptée en 2017, délègue aux MRC la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un PRMHH à l'échelle de leur territoire. L'objectif de ce plan régional est d'amorcer une réflexion en amont du développement territorial afin d'orienter les décisions en matière de conservation et d'utilisation durable des milieux humides et hydriques.

Les démarches

Alors que le gouvernement a octroyé 83 300 \$ à la MRCAL, celle-ci a amorcé, en 2020, le recensement cartographique des milieux humides, des cours d'eau et des lacs à l'échelle de son territoire privé. Une fois recensés, les fonctions écologiques principales que ces milieux remplissent ont été déterminées afin de décrire les bénéfices qu'ils rendent à la collectivité.

S'en est suivi un document de réflexion visant à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques à la planification de la MRC, en favorisant un aménagement durable et structurant du territoire. En concertation avec les acteurs du milieu, le plan élabore une stratégie de mise en œuvre, un plan d'action et des mesures de suivi.

Des consultations publiques ont également été tenues en mars 2021, afin de connaître les préoccupations spécifiques à certains milieux ou secteurs identifiés des acteurs régionaux de l'eau et des citoyens du territoire. Les résultats du sondage et de la carte interactive ont permis de compléter le portrait environnemental et le diagnostic des milieux humides, des cours d'eau et des lacs du territoire. La prise en compte des préoccupations du milieu était nécessaire pour soutenir la démarche de réalisation du PRMHH et assurer une mise en valeur concertée des enjeux de conservation de ces milieux.

Le Plan régional des milieux humides et hydriques

Le projet de PRMHH comprend principalement quatre grandes sections, soit le portrait et le diagnostic du territoire, les engagements de conservation et la stratégie de mise en œuvre, incluant le plan d'action. On y retrouve également les informations entourant la démarche consultative, dont les préoccupations.

« Dans cette ère où l'environnement est au cœur des préoccupations, il allait de soi pour le conseil de la MRCAL de répondre aux nouvelles exigences du MELCC. Offrir une qualité de vie aux communautés du territoire demeure une priorité pour les élus et celle-ci passe par la connaissance et l'identification de nos milieux, notamment les milieux humides et hydriques », affirme monsieur Daniel Bourdon, préfet de la MRC d'Antoine-Labelle et maire de la Ville de Mont-Laurier.

Les orientations de conservation

À partir des constats tirés du portrait et du diagnostic, des orientations de conservation ont été définies :

- Conserver et mettre en valeur les MHH de forte valeur écologique
- Encadrer et concilier les usages à l'intérieur des milieux visés par l'utilisation durable en minimisant les impacts à la biodiversité
- Identifier et restaurer les MHH les plus profitables aux communautés
- Assurer une gouvernance cohérente de la conservation des milieux humides et hydriques dans l'aménagement du territoire
- Améliorer la résilience des communautés face aux changements climatiques

Pour chacune de ces orientations découle des objectifs de conservation. Ceux-ci se précisent avec des cibles réalistes à atteindre sur une période pouvant s'échelonner jusqu'à 10 ans.

Ainsi, au terme de la démarche et de la concertation avec les municipalités et les intervenant(e)s du milieu, le projet de PRMHH représente notamment pour la MRCAL et ses municipalités :

- La conservation de près de 7600 hectares de milieux humides;
- La conservation de 33 kilomètres et la restauration de 25 kilomètres de cours d'eau;
- La préservation des atouts écologiques des lacs du territoire.

Alors que le projet de PRMHH a été déposé au MELCC, ce dernier analysera le contenu, soumettra des commentaires et correctifs, afin que la MRCAL en assure la révision. Après l'approbation du document par le ministère, le conseil de la MRCAL pourra procéder à son adoption finale. Les étapes suivantes consisteront à l'intégration du contenu de ce nouvel outil de connaissances aux documents de planification et de réglementation locaux et régionaux.

Pour toutes questions ou informations supplémentaires concernant le PRMHH, contactez la chargée de projet à l'environnement de la MRCAL, responsable de l'élaboration du PRMHH par courriel à a.caron@mrc-antoine-labelle.qc.ca ou par téléphone au (819) 623-3485, poste 215.

– 30 –

Source : Billie Piché
Coordonnatrice aux communications
819-623-3485 poste 123
b.piche@mrc-antoine-labelle.qc.ca
425, rue du Pont, Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6